

Compte-rendu du Conseil Municipal

Conseil du 29 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, **le vingt-neuf mars** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de *BESSONCOURT*, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *M. Guy MOUILLESEAUX*, Maire.

<u>Présents</u>: G. MOUILLESEAUX, F. RABIER, E. RUYER, I. GIGOS, D. BALON, P. ARRIGHI, A.M KARRER, R. KHOUCHANE, L. FAIVRE, L. NGUYEN DAÏ, T. BESANCON, C. JECKER

Excusés: C. KILQUE (procuration à E. RUYER), L. SIBRE

Absents: L. SLIMANI

Madame Céline JECKER a été nommée secrétaire.

Vote des taux des taxes locales

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2019, les taux votés sont les suivants :

Taxe d'habitation : 5.79 %
Taxe foncière (bâti) : 12.19 %
Taxe foncière (non bâti) : 15.39 %

Vote du budget primitif 2019

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 2 554 169 euros Le budget s'équilibre en investissement à 2 639 696 euros Accord à l'unanimité

Formation Sauveteur Secouriste du Travail et manipulation d'extincteurs

Le Centre de Gestion organise pour l'année 2019 des formations :

- Formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail pour un coût de 96 €/agent
- Maintien et actualisation des compétences Sauveteur Secouristes du Travail pour un coût de 54 €/agent
- Manipulation des extincteurs pour un coût de 36 €/agent

Le Conseil décide à l'unanimité de signer la convention pour pouvoir faire bénéficier les agents de ces formations

Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des collectivités exprimée par le CA de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du CA de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du CA de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

Tél.: 03 84 29 93 67

Fax.: 03 84 29 90 20

Mairie 19, rue des Magnolias 90160 BESSONCOURT



CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ; **CONSIDÉRANT** l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP et décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le BP 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

Divers

Bail de M.BONNOT:

Le bail de M. BONNOT doit être réajusté en fonction en fonction de la surface utilisée qui a bien augmenté. M. Thierry BESANCON doit le rencontrer pour en discuter.

Ouverture du plateau sportif :

Pendant la période scolaire :

- les mardis de 16h30 à 18h30
- les mercredis de13h00 à 19h00
- les vendredis de 16h30 à 19h00

Pendant les vacances de printemps :

- du lundi au vendredi (sauf jour férié et week-end) : de 13h00 à 19h00 Sauf besoin du CLSH qui reste prioritaire

Séance levée à 21h57 Prochain Conseil Municipal vendredi 26 avril 2019 à 20 h.